



# Aon Affinity | Newsletter

Version Avril 2017

## Dans cette édition

- l'affiliation à la Rega n'est pas une assurance
- transport, sauvetage et rapatriement
- assuré avec AON144 & AON Protect+
- frais d'annulation
- bagages durant le transport

Up to date - Pour découvrir toutes les nouveautés et les conseils actuels en matière d'assurances.

Grâce au partenariat de votre employeur avec Aon Affinity, vous profitez en outre de réductions attrayantes auprès des caisses maladie ainsi que pour les assurances automobile, ménage, protection juridique, vie et autres.

Rendez-vous sur notre plateforme en ligne Aon Affinity pour bénéficier dès aujourd'hui d'une offre avec un rabais pouvant aller jusqu'à 20%.

Contactez-nous pour toute question à [info@aonaffinity.ch](mailto:info@aonaffinity.ch)



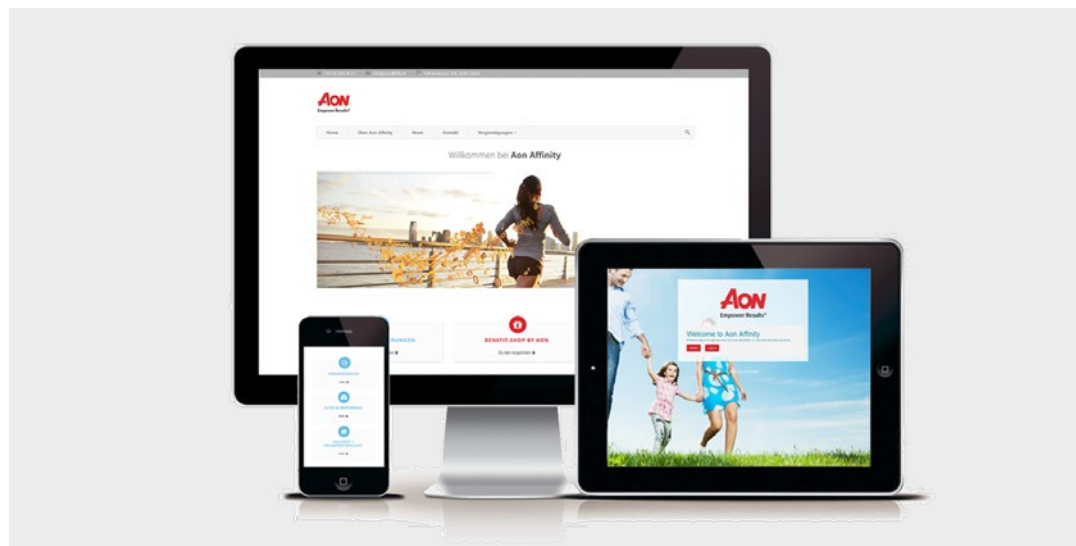
[www.aonaffinity.ch](http://www.aonaffinity.ch)

Username:

—

Password:

—



# L'affiliation à la Rega n'est pas une assurance

(Source: srf.ch, un reportage télévisé de Peter Fritsche)

Une affiliation à la Rega couvre-t-elle tous les frais de sauvetage et de transport? Non: il s'agit là d'un malentendu largement répandu. La Rega ne prend à sa charge que les frais de son intervention. Ceux qui ne le savent pas et ne sont pas assurés en conséquence peuvent être surpris par une facture salée.



C'est ce qu'a vécu un habitant du canton de Soleure - donateur de la Rega, qui, après avoir été victime d'un infarctus sévère, a été transporté à l'hôpital universitaire de Zurich par un hélicoptère de l'entreprise Alpine Air Ambulance (AAA). Sur le lieu d'accident se trouvait également une ambulance. L'homme a dû payer CHF 2500.- de sa poche – la moitié des frais de l'intervention de l'hélicoptère et de l'ambulance.

Évidemment, le Soleurois est avant tout soulagé que le sauvetage et l'opération se soient bien déroulés. En même temps, il est irrité par la grosse facture. Finalement, il n'y pouvait rien si au lieu de la Rega une autre entreprise l'avait hélicoptéré à Zurich, constate-il dans le magazine des consommateurs "Espresso" de la SRF.

"D'un point de vue juridique, la contribution financière à la Rega constitue un don lui permettant d'assurer l'assistance médicale de base par l'hélicoptère. Par contre, si une autre organisation intervient, le secours peut s'avérer très coûteux pour les donateurs de la Rega"

Protégez-vous de frais de transport inattendus en souscrivant une assurance.

Avec son produit AON144, Aon offre une assurance complète couvrant le transport et le rapatriement. Avec Aon Protect+, cette couverture peut être étendue à une assurance voyage complète.

## Benefit Shop

Grands produits avec jusqu'à 50% de réduction! Exclusivement pour les clients d'Aon Affinity.



Vous pouvez non seulement profiter de remises attractives sur des prestations d'assurance privée, mais aussi de réductions sur les grandes marques telles que Canon, Samsung, Koenig ou Outdoorchef. Visitez le Benefit-Shop et achetez des produits en ligne avec un rabais allant jusqu'à 50%!

[www.benefit-shop.ch/aonaffinity](http://www.benefit-shop.ch/aonaffinity)

# Quelle est la différence entre le transport, le sauvetage et le rapatriement en cas de maladie?

## Transport

L'assurance maladie prend en charge 50% des frais occasionnés par un transport médicalement indiqué pour permettre la dispensation des soins par un fournisseur de prestations admis (p.ex. médecin, hôpital), lorsque l'état de santé de la personne assurée ne lui permet pas d'utiliser un autre moyen de transport public ou privé. Ceci s'applique également sans que les conditions spécifiques pour un sauvetage soient remplies. La décision appartient au médecin ou à l'hôpital et ne doit pas être opposée au fournisseur de prestations.

Un montant maximum de CHF 500.- par année civile est pris en charge (soumis à la franchise et la quote-part).

## Sauvetage

On entend par sauvetage toutes les mesures adéquates – c.-à-d. économiques, efficaces et adaptées – visant à sortir une personne assurée d'une situation représentant un danger aigu pour sa vie et sa santé et à lui fournir d'urgence la prise en charge médicale adaptée la plus proche.

La condition suivante doit être remplie: au moment où la mesure de sauvetage a été exigée ou prise, l'opération de sauvetage pouvait, après examen objectif et avec une vraisemblance prépondérante,

permettre d'éviter le décès ou une atteinte sérieuse à la santé ou l'apport de soins médicaux en urgence était nécessaire. Les coûts des mesures de sauvetage ne doivent pas être pris en charge lorsque l'entreprise de sauvetage a été mandatée alors qu'il était connu que la personne était déjà décédée (dépouilles et transports de transfert).

Selon le Tribunal fédéral, le sauvetage est plus qu'un transport médical d'urgence.

L'assurance maladie prend en charge 50% des frais de sauvetage en Suisse. Toutefois, le montant maximum est de CHF 5000.- par année civile (soumis à la franchise et la quote-part).

## Rapatriement

Selon la législation suisse en matière d'assurance maladie, les frais de transport de retour (rapatriement) en cas de maladie ne sont pas couverts par l'assurance de base. Ceux-ci peuvent rapidement s'élever à plusieurs dizaines de milliers de francs. En conséquence, il est important de conclure une assurance voyages et vacances.

«AON144 - les opérations de sauvetage et de secours» comble cette lacune.

[appliquer pour AON144](#) 



## Assuré avec AON144 & AON Protect+

AON144 et AON Protect+ vous offrent la possibilité de vous protéger contre des frais élevés de transport et de rapatriement et contre d'autres frais occasionnés à l'étranger.

- ▶ AON144 prend en charge les frais de sauvetage et de dégagement sans limite
- ▶ AON Protect+ offre une extension de couverture qui inclut une protection SOS, les frais d'annulation, une assurance bagages durant le transport et les frais de médecin et d'hôpital à l'étranger.



## Frais d'annulation



C'est quand les vacances d'été sont là, que les valises sont faites et que la voiture sort du service d'entretien du garage:

Maman trébuché sur la dernière valise encore à charger. Résultat: une fracture complexe - et le voyage tombe à l'eau.

C'est déjà assez ennuyeux. Mais ce qui est vraiment frustrant, c'est que tous les frais de voyage (la location de l'hébergement, les frais d'éventuelles excursions déjà organisées, etc.) doivent être payés de sa poche.

L'assurance frais d'annulation couvre exactement de tels événements. Mais elle couvre aussi les événements suivants:

- une maladie grave inattendue
- le décès d'une personne assurée, le décès d'un compagnon de voyage ou le décès d'une personne proche de la personne assurée
- le décès du remplaçant direct au poste de travail nécessitant ainsi la présence de la personne assurée
- une grève dans le pays de destination ou d'autres troubles en tout genre
- des dommages suite à des incendies, des dégâts d'eau, des dommages naturels au domicile de la personne assurée, ou le vol par effraction

La vie peut nous réserver encore bien d'autres surprises qui peuvent rendre impossible des voyages planifiés. Par exemple un coup de fil inattendu avec la proposition de cet emploi de rêve tant espéré - ou bien la perte de l'emploi sans faute de sa part.

Ces deux événements figurent également dans le catalogue des prestations de l'assurance, à condition qu'ils aient lieu dans les 30 jours précédant le départ en voyage.

[appliquer pour AON Protect+](#)



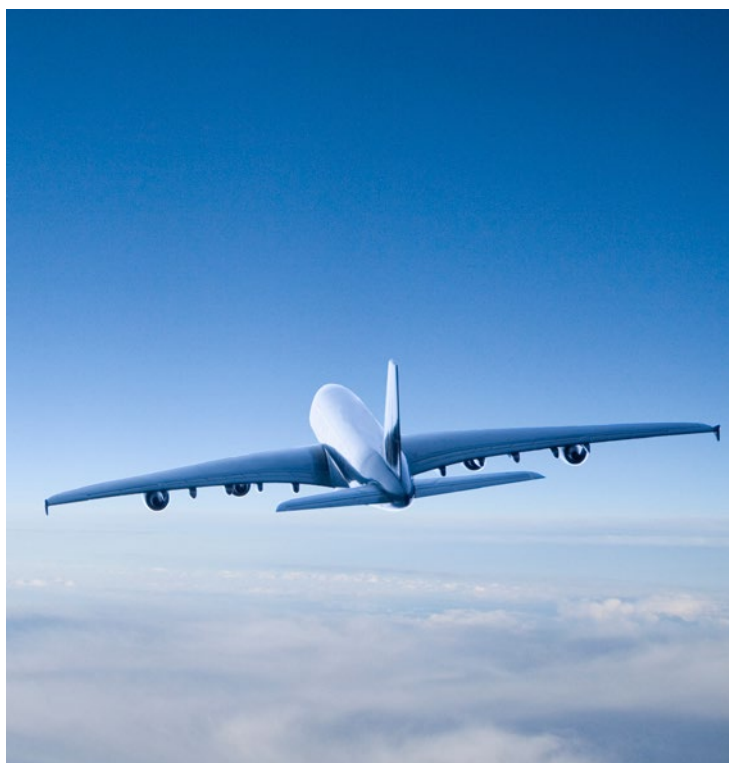
## Assurance bagages

### Bagages durant le transport

Les effets de voyage sont couverts contre le vol, la détérioration, la perte et la livraison tardive par un moyen de transport public.

Swiss, par exemple, ne prend en charge qu'un montant maximum de CHF 100.- en cas de perte de bagages, ce qui ne suffit pas pour couvrir intégralement la perte. L'assurance AON144 est mondiale et couvre tous les objets à usage personnel emportés en voyage jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 700.-. Toutefois, des exclusions s'appliquent aussi ici: l'argent en espèces, les titres de transport, les papiers-valeurs, les actes et d'autres objets figurants dans les CGA ne sont pas couverts.

Il convient finalement d'observer que lors du voyage de retour au domicile, il n'existe aucun droit à une indemnisation.



[appliquer pour AON Protect+](#) 

## La meilleure protection possible à un prix convaincant

Déjà récompensée et particulièrement avantageuse: bénéficiez de la meilleure protection grâce à **l'assurance auto de Zurich** déjà récompensée. Profitez jusqu'au 30 juin 2017 de notre promotion/de primes particulièrement avantageuses!

N'hésitez pas à comparer, soit en ligne, soit par téléphone au **0800 33 88 33**

Aon Risk Solutions

### Contact

t +41 58 266 26 62  
e info@aonaffinity.ch

Aon Suisse SA  
Affinity  
Vulkanstrasse 106  
Case postale 1893  
8048 Zurich

### Impressum

ADRESSE DE LA  
RÉDACTION  
Aon Suisse SA  
Chin-Ho Kwong  
Vulkanstrasse 106  
Case postale 1893  
CH-8048 Zurich

ÉDITEUR  
Aon Suisse SA  
Affinity

DESIGN  
Chin-Ho Kwong,  
Project Manager Affinity

Aon Affinity Newsletter  
Version Avril 2017  
2x publié par an